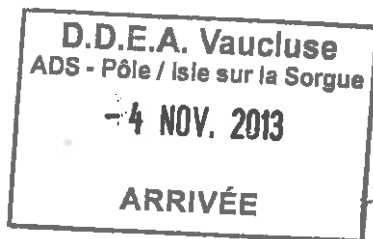




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Direction régionale  
des affaires culturelles  
Service régional de l'archéologie

Téléphone: 04-42-99-10-00  
Télécopie: 04-42-99-10-01

Affaire suivie par :  
David LAVERGNE

Poste :  
04 42 99 10 28

N° 6911

DDT 84 - Subdivision de l'Isle sur la Sorgue  
400, chemin du pont de la Sable  
BP 128  
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Aix-en-Provence, le 30/10/2013

Réf SRA: DL 2013/17175

Objet : 84 - ROUSSILLON - Sainte Croix - PC 84102 13S0015

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée par la loi n°2003-707 du 1er août 2003 relative à l'archéologie préventive.

Toutefois, il conviendra de rappeler au pétitionnaire que toute découverte fortuite de vestiges pouvant intéresser l'archéologie devra être déclarée sans délai au maire de la commune conformément à l'article L. 112-7 du Code de la construction et de l'habitation ainsi qu'à l'article 47 du décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002.

Pour le Conservateur Régional de l'Archéologie  
et par autorisation

David LAVERGNE

